



La CGT éduc'action45  
10 rue Théophile Naudy  
45000 ORLÉANS  
02,38,58,29,04

Orléans, le 03 novembre 2020

A

Madame le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours Chancelier des universités  
Monsieur le DASEN, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Loiret

– Objet : Préavis de grève.

Madame le Recteur, Monsieur le Directeur académique

- Face à l'urgence sanitaire (COVID 19) que connaît notre pays actuellement,
- aux difficultés manifestes de l'État employeur à assurer ses responsabilités non dérogatoires en matière de santé au travail, notamment de mettre à disposition des lieux sains et sécurisés ;
- face aux difficultés et dangers graves et imminents que cela engendre,
- aux postures hiérarchiques qui consistent à faire retomber la responsabilité sur les épaules des salariées ;
- à l'opposition et au déni de notre hiérarchie un danger grave et imminent est déposé par des salariés, suivi de menaces écrites et verbales de notre hiérarchie,
- face à des salariés de plus en plus en précaires (CDD, Aesh...) qui n'ont pas d'autres choix, dans de telles conditions, de se mettre en danger ;
- face à une organisation de la fonction publique de plus en plus pyramidale, autocratique et arbitraire (suite aux différentes lois, ordonnances, circulaires : autonomie des chefs d'établissements, PPCR...), basée sur la rentabilité (Loi organique relative aux lois de finances)

***la commission exécutive de la CGT éduc'action45 vous prie, par conséquent, de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève DÉPARTEMENTAL de 0 h à 24 h pour les journées suivantes la semaine du 9 novembre au 13 novembre inclus, du 16 novembre au 20 novembre inclus, du 23 novembre au 27 novembre inclus, du 30 novembre au 4 décembre inclus, du 7 décembre au 11 décembre inclus, du 14 décembre au 28 décembre inclus.***

**Nos revendications sont les suivantes :**

- Le respect des obligations non dérogatoires de l'État employeur en matière de santé, notamment la mise à disposition de lieux sains et sécurisés et la protection de tous (salariés et usagers) intervenants (privé comme public) dans les établissements scolaires du Loiret .
- L'application de la protection du fonctionnaire.
- La fourniture de masques de qualité professionnelle (Équipement de protection individuelle) et non "masque grand public en nombre suffisant (1 par demi-journée) aux personnels.
- Le placement en télétravail ou autorisation spéciale d'absence des personnels vulnérables ou vivant au domicile d'une personne vulnérable.- La fourniture gratuite des masques aux élèves.
- L'activation du plan de continuité pédagogique prévu en juillet, avec l'accueil des classes en demi-groupe.
- La réquisition de locaux pour permettre l'accueil des élèves dans des conditions sanitaires optimales.
- L'encadrement et la fourniture des moyens nécessaires pour le travail à distance.
- Du temps pour permettre aux équipes de préparer réellement les conditions d'accueil des élèves.
- Le respect des avis du CHSCT ministériel.

La CGT éduc'action 45 se réserve le droit de prolonger ces préavis de grève dans le cas où la situation sanitaire le nécessiterait.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, Monsieur le Directeur académique, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

La CGT éduc'action 45